

La récidive et la transition vers le désistement du crime de jeunes contrevenants soumis à une ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance

Marie-Pierre Villeneuve,

Doctorante en service social à l'Université Laval

Isabelle F.-Dufour,

Professeure agrégée en psychoéducation à l'Université Laval

Colloque du Jefar 9 décembre 2016



Que savons-nous sur l'ODP?

- DÉFINITION, OBJECTIFS ET FONCTIONNEMENT
- PORTRAIT DES JEUNES QUI Y SONT SOUMIS

Définition, objectifs et fonctionnement

- ▶ Il s'agit d'une **peine spécifique** introduite lors de l'entrée en vigueur de la LSJPA en 2003.
- ▶ Cette **alternative à la mise sous garde** permet au jeune contrevenant de demeurer en liberté, moyennant le respect de conditions.
- ▶ Le jeune qui y est soumis est alors sous **surveillance et suivi dans la communauté** pour une durée maximale de 6 mois.
- ▶ Cette ordonnance est soumise aux mêmes restrictions que la mise sous garde : il s'agit en quelque sorte d'une sentence de la « **dernière chance** » (Carrington, Roberts et Davis-Barron, 2011, p. 307).

Portrait type de l'adolescent soumis à une ODP

(N = 1 116)

(F.-Dufour, Villeneuve et Lafortune, 2016)

Variables	Fréquence (%)
<ul style="list-style-type: none"> • Garçons • Filles 	<p>1031 (92,4%)</p> <p>85 (7,6%)</p>
Âge moyen au prononcé de l'ODP	17,5 ans
Antécédents de protection de la jeunesse*	688 (61,6%)
Délits ayant mené à l'ODP	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre moyen • Indice de gravité moyen 	<p>3,44</p> <p>462 (voies de fait graves)</p>
Durée moyenne	148 jours
Antécédents judiciaires	666 (59,7%)
Nombre moyen de sentences antérieures	2,84

Portrait type de l'adolescent soumis à une ODP (F.-Dufour et al., 2016)

Délit principal	Fréquence (%)
Manquements	347 (31,1%)
Contre la personne	341 (30,6%)
Contre la propriété	224 (20,1%)
Reliés aux drogues	102 (9,1%)
Autres infractions au Code criminel	76 (6,8%)
Reliés aux armes à feu	26 (2,3%)

Nature des conditions imposées

- ▶ Les conditions **obligatoires** visent l'**encadrement** du comportement du jeune et la **diminution du risque de récidive** (ne pas troubler l'ordre public, se rapporter au DP, respecter les instructions du DP).
- ▶ Les conditions **facultatives**, imposées à la discrétion du juge, ont pour visée la réhabilitation du jeune
- ▶ Dans les faits:
 - ▶ Les conditions visent surtout à **contrôler le comportement** du jeune (interdits de contact, de consommation, de fréquentation) (n = 1624)
 - ▶ Celles qui sont spécifiquement destinées à **la réhabilitation** sont moins utilisées (travail et fréquentation scolaire, obligation d'évaluation/traitement psychosocial, prendre la médication prescrite) (n = 953)
- ▶ Dans les faits, seulement le **tiers** des conditions facultatives visent **la réhabilitation** (F.-Dufour et al., 2016).

Comment se déroule le suivi des jeunes en ODP?

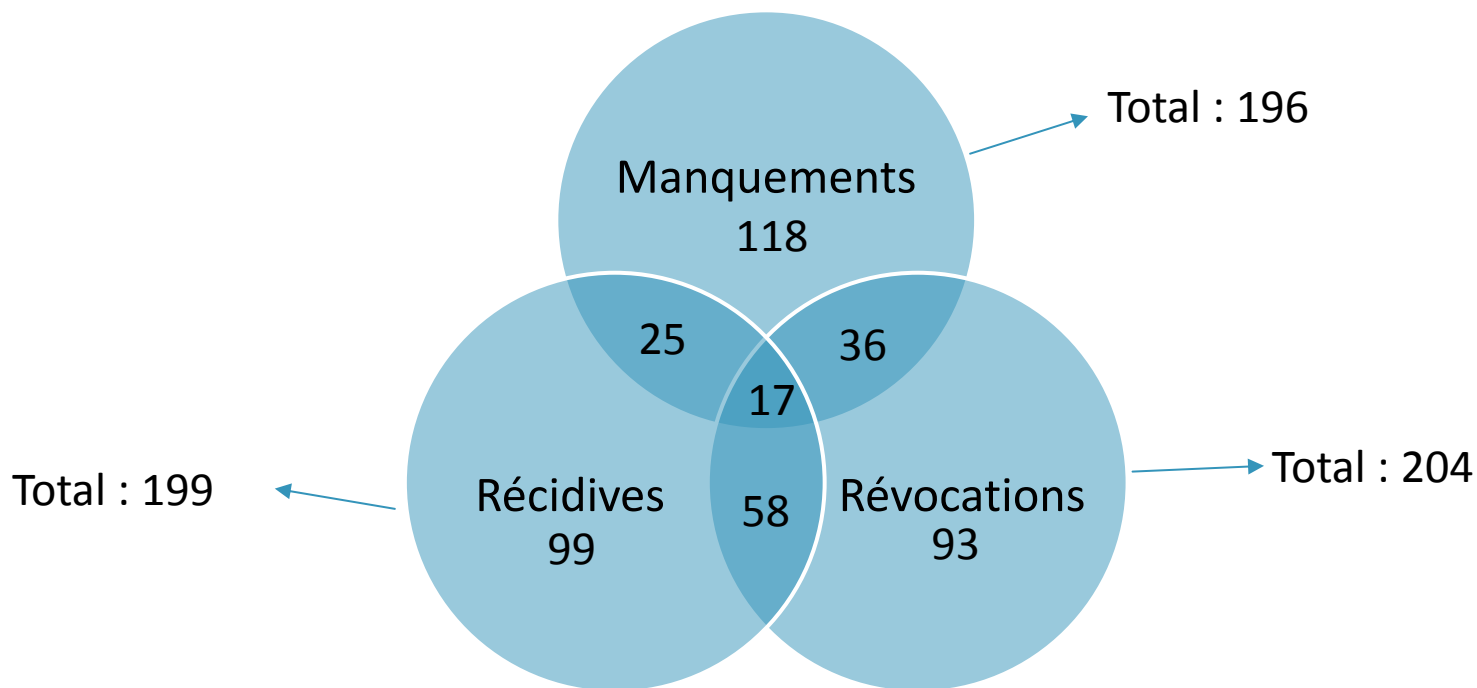
- **DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES**

Les résultats
quantitatifs
(N= 1 116)

**F.-Dufour, Villeneuve et
Lafortune (2015)**

Les types d'échecs les plus fréquents

- ▶ Pour les 1 116 adolescents ayant reçu une ODP, seulement **344** (31%) n'avaient pas atteint l'âge de la majorité durant la période d'observation.
- ▶ Parmi ces 344 adolescents, **206** (60%) ont connu au moins un échec :



Principales observations

- ▶ La majorité des adolescents soumis à une ODP sont engagés dans une délinquance grave et persistante.
- ▶ Cette peine ne semble pas adaptée à leurs besoins criminogènes : ces adolescents présentent un **risque 2x plus élevé de commettre une récidive**.
- ▶ Les conditions d'interdiction **ne diminuent pas le risque de récidive**, mais augmentent les risques de manquements.
- ▶ Imposer cette peine en réponse à des manquements à une/des peines antérieures ne semble pas répondre aux besoins des adolescents « multimanqueurs ».
 - ▶ Ces derniers présentent un **risque 3x plus élevé de voir leur sentence révoquée et, ensuite, ils ont 50 % plus de risque de commettre une récidive**.
- ▶ On observe un effet important d'emprisonnement par la porte de derrière (Travis et Visher, 2005) pour les multimanqueurs

Les résultats
qualitatifs
(préliminaires)
n=450

**F.-Dufour, Villeneuve et
Perron (en cours)**

Les délégué.es à la jeunesse

- ▶ **Ont le mandat de faire respecter les conditions de l'ordonnance**
- ▶ **Dans les faits:**
 - ▶ On observe un nombre extrêmement élevé de manquements non-signalés aux autorités (ex. 48 dans un seul dossier)
 - ▶ Certains faits semblent indiquer une récurrence (ex. portable neuf), mais ne sont pas dénoncés aux autorités.
- ▶ **Sont responsables de la réhabilitation des jeunes**
- ▶ **Dans les faits:**
 - ▶ Ils réfèrent surtout les jeunes vers des **ressources** dans la communauté: Carrefour jeunesse-emploi, organisme de justice alternative (travaux bénévoles), traitement des dépendances et troubles de comportement sexuel

Les délégué.es à la jeunesse

- ▶ **Dans les faits:**
- ▶ **Ils collaborent** avec plusieurs intervenants impliqués au dossier : éducateurs, professionnels de la santé (pédopsychiatres, psychologues), parents, proche significatif, personnel scolaire (directeur d'école, éducateur spécialisé)
- ▶ Le **contexte de la peine** (durée et nature du suivi) semble leur laisser peu de place pour réaliser des interventions concrètes **avec** les jeunes (modeling, TCC, entrevue motivationnelle ou autres).

Plusieurs jeunes eux, ont...

- ▶ Des problèmes de **consommation** de drogues (cannabis, ecstasy, speed, cocaïne) et d'alcool
- ▶ Des **troubles de comportement** ou de **santé mentale** (TDA/H, anxiété, agressivité)
- ▶ Des **difficultés/retards scolaires**
- ▶ De **multiples intervenants** impliqués dans leur cheminement (CJE, DPJ, Psychologue/psychiatre, directeur d'école, éducateur spécialisé, etc.)

Ils ont aussi...

- ▶ Des **agendas de rendez-vous** qu'ils ne peuvent (ou ne veulent) pas rencontrer
- ▶ Des **situations difficiles** à la maison (abus, négligence, violence, parents- frères et sœurs engagés dans des trajectoires délictuelles, etc.)
- ▶ Accès (parfois) à des grappins à changement, **mais ont-ils les ressources (maturité, stade de développement) ou un accompagnement suffisant pour les saisir?**

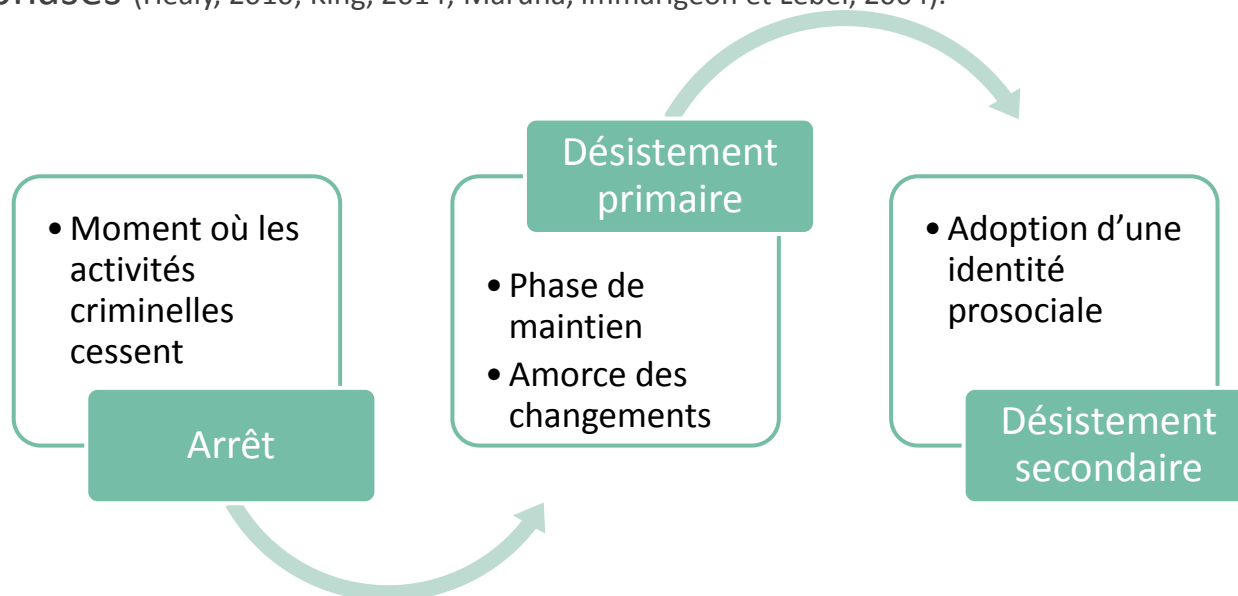
Que pourrions-nous faire?

- **LE DÉSISTEMENT DU CRIME**
- **APPROCHES À PRIVILÉGIER POUR AUGMENTER LES CHANCES DE SUCCÈS**

LE DÉSISTEMENT DU CRIME

Éléments de définition

- ❖ Processus menant à l'arrêt des comportements criminels, duquel on distingue trois phases (Healy, 2010; King, 2014; Maruna, Immarigeon et Lebel, 2004).



- ❖ Les mécanismes facilitant ou entravant la transition entre l'arrêt de la criminalité puis les phases de désistement primaire et secondaire demeurent méconnus (Healy, 2010; King, 2014).

LE DÉSISTEMENT DU CRIME

Perspectives théoriques

- ▶ Phénomène naturel dû à la maturation (Gottfredson et Hirschi, 1990; Moffit, 1993)
- ▶ Contrôle social informel et points tournants (Laub et Sampson, 2003)
- ▶ Ouverture au changement et modification du script narratif (Giordano, Cernkovich et Rudolph, 2002; Maruna, 2001)

Recension
systématique
des écrits sur le
désistement des
adolescents

**F.-Dufour et
Villeneuve (2015)**

Éléments d'ordre individuel

- ❖ **Capacité à se projeter dans l'avenir** (Barry, 2010)
- ❖ **Reconnaissance des impacts négatifs de la délinquance** (Einat, Ronel et Zemel, 2015)
- ❖ **Motivation à briser la routine** (Haigh, 2009)
- ❖ **Reprise du pouvoir sur sa vie** (Einat et al., 2015; Haigh, 2009)
- ❖ **Transformations cognitives et identitaires** (Giordano et al., 2002)
- ❖ **Arrêt de la consommation** (Sthouthamer-Loeber, Wei, Loeber et Masten, 2004)

Éléments d'ordre relationnel

- ❖ **Développement de liens prosociaux avec les pairs** (Morizot et LeBlanc, 2007)
- ❖ Développement d'une relation amoureuse (Gunnison et Mazerolle, 2007)
- ❖ **Restauration des liens familiaux** (Haigh, 2009) ou **qualité, attachement et engagement dans les relations familiales** (Barry, 2013)
- ❖ Parentalité (Sharpe, 2015)
- ❖ **Soutien formel des intervenants psychosociaux** (Panuccio, Christian, Martinez et Sullivan, 2012)

Éléments d'ordre structurel

❖ **Accès au capital économique**

- ❖ **Rôle mitigé de l'emploi** (Barry, 2007; Gunnison et Mazerolle, 2007; Sthouthamer-Loeber et al., 2004)

❖ **Reconnaissance sociale** (Abrams, 2012)

Les méta-analyses montrent que les adolescents se désistent mieux dans la communauté

- ▶ En 1998-1999, 2459 jeunes ont été placés sous garde contre 15 163 qui ont été suivis en communauté;
- ▶ Les nombre de jeunes placés sous garde s'est stabilisé à approximativement 500 par année en 2008-2009
- ▶ Depuis la même période, on compte environ 3 5000 adolescents suivis dans la communauté
- ▶ **Les deux effectifs ont donc diminué du triple, mais la proportion est restée la même: au Québec, 1 jeune sur 7 est mis sous garde;**
- ▶ On ne peut donc pas dire que l'on recourt plus souvent aux peines communautaires qu'auparavant...

Que pourrait-on faire de plus?

- ▶ Les coûts estimés de la **garde fermée** pour un adolescent sont de **751,50\$ par jour**.
- ▶ En revanche, **15,43\$** est octroyé pour **les suivis dans la communauté**.
- ▶ Considérant les coûts (réels et sociaux) qu'entraînent les trajectoires persistantes et chroniques : un **redéploiement important des ressources** économiques vers les jeunes suivis dans la communauté semble incontournable.
- ▶ Cela permettrait de mettre en place **de véritables suivis** qui correspondent aux besoins de ces jeunes.

Ce qui a fait ses preuves avec les adolescents suivis dans la communauté

(Drake, Aos et Miller, 2009 : 170).

- ▶ Des modèles tels que la « **thérapie fonctionnelle familiale** » permettraient de réduire la récurrence de 18,1%;
- ▶ Des thérapies psychosociales visant le bien-être des jeunes (« **Good life model** ») les réduiraient de 16,6%;
- ▶ Alors que les modèles d'orientation cognitive comportementale (« **what works** ») ne réduiraient que de 2,6% les taux de récurrence.

Ce qui a fait ses preuves selon le point de vue de jeunes qui se sont désistés

(Barry, 2010)

- ▶ Développer un réseau social positif
- ▶ Se centrer sur les besoins exprimés par le jeune et non les cibles que l'on identifie en lien avec la récidive
- ▶ Favoriser la reconnaissance sociale et le développement d'un sentiment d'appartenance
- ▶ Donner de l'information et des conseils en lien avec la consommation de drogues et les programmes d'intervention disponibles
- ▶ Faciliter l'intégration au marché de l'emploi (activités vocationnelles ou éducatives adaptées)

Sous l'angle du désistement, il appert que:

- ▶ Contrairement aux adultes qui réagissent plutôt bien au « what works » (Andrews et Bonta, 2008), les besoins des adolescents sont moins centrés sur leurs « déficits criminogènes » .
- ▶ **Leurs besoins sont plutôt de:**
 - ▶ Rétablir et renforcer leurs liens familiaux;
 - ▶ Revoir leurs réseaux de pairs;
 - ▶ Définir un projet de vie positif leur donnant accès aux ressources structurelles;
 - ▶ Développer une identité personnelle positive.

Il faut donc :

- ▶ Que le jeune contrevenant puisse créer une **relation de confiance** avec UN intervenant;
- ▶ Qu'il puisse être **accompagné** et **soutenu** dans l'atteinte de petits objectifs réalistes qui lui permettront, ultimement, de développer une identité positive;
- ▶ Que l'intervenant soit **à l'écoute** de ce qui cause **problème SELON le jeune**, sans porter de jugement sur sa situation;
- ▶ **Qu'il l'assiste** dans la mise en œuvre de changements concrets en lien avec son projet de vie.

En conclusion

- ▶ Il faut avoir des attentes peu élevées envers les interventions destinées aux adolescents engagés dans trajectoires chroniques et persistantes **lorsque la famille n'est pas impliquée**;
- ▶ Dans l'éventualité où la famille ne peut (ou ne veut) pas s'impliquer les interventions devraient **viser le développement d'une identité positive** plutôt que de se centrer **sur les déficits des jeunes**;
- ▶ Le système actuel de **contrôle du comportement** des adolescents **ne réduit pas la récurrence, ni n'encourage le désistement** des jeunes Québécois soumis à une ODP.

En conclusion

- ▶ **Il ne faut pas non plus jeter le bébé avec l'eau du bain :**
 - ▶ Toutes les études montrent que les jeunes engagés dans des carrières criminelles persistantes et graves PEUVENT être réhabilités dans la communauté;
 - ▶ L'incarcération de ces jeunes ne fait qu'augmenter les risques de récidive et constitue un obstacle majeur dans leur processus de désistement du crime;
 - ▶ L'ODP présente un bon potentiel pour favoriser le désistement des jeunes dans l'éventualité où l'on alloue les ressources financières et humaines essentielles à sa réussite.

Pour références et information supplémentaire :

Isabelle F.-Dufour

Faculté des sciences de l'éducation | Université Laval

418-656-2131 poste 8300 | isabelle.f-dufour@fse.ulaval.ca

Marie-Pierre Villeneuve

École de service social | Université Laval

418-656-2131 poste 3371 | marie-pierre.villeneuve.1@ulaval.ca

Remerciements :



Fonds de recherche
Société et culture

